

## Les conseils de Gen-Ibérica

Par Mélanie Ruiz-Pointereau

Secrétaire de Gen-Ibérica

Les recherches en Espagne présentent des difficultés. Outre les problèmes liés à la langue, la distance géographique et la diversité des centres d'archives sur la péninsule peuvent mettre à mal l'évolution de nos recherches.

Nous sommes souvent pressés de recevoir nos premiers actes venant d'Espagne. Cependant, en généalogie, il ne faut pas se hâter. Afin d'éviter des **écueils** ou de passer à côté d'informations importantes, nous vous conseillons d'adopter dans un premier temps une autre méthode.

Commencez par interroger les personnes âgées de votre famille et à réunir les documents de familles (photos, cartes d'identité, livret de famille, carte de travailleur, fiche d'immatriculation...). Cette première quête vous donnera une base pour votre recherche, en n'oubliant pas de vérifier chaque information transmise.

La deuxième étape consiste à consulter les archives disponibles en France. Nos ancêtres, ayant émigrés, ont forcément laissé une trace de leur « passage ». Certains centres d'Archives Départementales disposent d'un fond très intéressant. Les Archives Départementales de Saint-Etienne (42) détiennent dans la série M des récépissés de carte d'identité, le contrôle des étrangers, des fiches individuelles des étrangers... et bien entendu l'état civil. Cependant, la qualité des fonds est différente d'un centre d'archives à l'autre.

N'oubliez pas de consulter les recensements et listes électorales des Archives Municipales. Ces deux sources permettent de voir l'évolution et l'implantation géographique des familles.

Si votre ancêtre a obtenu la nationalité française, n'omettez pas de consulter les dossiers de demandes de naturalisation détenues par les Archives Nationales. Vous pouvez aussi en trouvez une copie aux Archives Départementales. Ces documents regorgent d'informations importantes, notamment sur la famille du demandeur, durée de résidence en France, service militaire ou sous les drapeaux lors des derniers conflits et bien d'autres qui permettent de connaître leur niveau de vie à cette période.

Une fois ces recherches effectuées, la recherche en Espagne peut commencer.

Les actes d'état civil sont détenus par le « Registro Civil » du lieu où l'événement s'est produit. Il a été mis en place en 1871. Les actes paroissiaux (bautismo, matrimonio, defunción...) sont, quant à eux, déposés aux archives paroissiales ou diocésaines. Il faut être très précis sur les dates et lieu de l'événement recherché et s'assurer de la disposition des fonds. Dans le cas où les fonds sont manquants, reste la possibilité qu'un double ait été confié aux archives municipales du lieu (Les mormons ont microfilmé ces documents). Pour aller plus loin, les « protocolos notariales » sont le reflet de la vie de nos ancêtres car tous les événements de leur vie y sont consignés (contrat de mariage, vente et achat de bien, testaments, partage...). Les archives militaires sont aussi une source intéressante. Vous pouvez demander la « hoja de servicio » qui équivaut à notre registre matricule et ainsi connaître les activités militaires de votre ancêtre.

La véritable difficulté en Espagne réside dans la dispersion des fonds. Chaque province dispose de ses propres archives et les classements y sont différents de l'une à l'autre. La patience et la précision seront vos meilleurs alliés.

Mélanie Ruiz-Pointereau

## Infos sur l'association

Gen-ibérica, 18 rue Fernand Méchin 37540 Saint-Avertin

Site : <http://geniberica.free.fr>

Blog : [geniberica.skyrock.com/](http://geniberica.skyrock.com/)

Mail : [valerie.francoourtillet@wanadoo.fr](mailto:valerie.francoourtillet@wanadoo.fr)

[melanie.pointereau@bbox.fr](mailto:melanie.pointereau@bbox.fr)

### **L'adhésion annuelle de 20 € comprend :**

Nous vous orientons dans vos recherches en Espagne

Nous recherchons les différentes adresses sur place des administrations, établissements religieux, organismes militaires détenteurs de documents ;

Nous rédigeons les courriers " standards " en les personnalisant (à vos noms et adresses) si vous le souhaitez. Le nombre de courriers est illimité (dans la limite du raisonnable) ; Pour tout courrier " spécifique " nécessitant plus de temps dans sa rédaction, le tarif est de 4€

Nous effectuons des traductions seulement pour nos adhérents (7€ par acte dans la limite de 2 pages - sur devis si le nombre de pages est supérieur) ;

Nous donnons des informations sur l'histoire d'Espagne et de nos ancêtres Nous vous guidons sur les possibilités de recherches en France, dans les différentes sources d'archives sur les immigrés ;

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions, interrogations, orientations dans vos recherches et assurons si vous le souhaitez, un suivi de votre dossier.

Nous proposons aussi une revue trimestrielle et avons élaboré un Guide de Recherche en Espagne. Les deux sont disponibles soit en Pdf soit en version papier.